

Série Lettres et arts spécialité Arts

Histoire et théorie des arts

Écrit

Le nombre de candidats ayant composé à l'épreuve de composition d'histoire et théorie des arts est en augmentation continue : il était de 185 pour la session 2019, soit cinq copies de plus qu'en 2018, dix de plus qu'en 2016, et trente-et-une de plus qu'en 2015. Les notes données sont comprises entre 02 et 17,5 sur 20, la moyenne se situe à 10,58 sur 20. 16,76 % de copies ont reçu une note supérieure ou égale à 14. Le programme de révision choisi par le jury était «La photographie au XIXe siècle », en proposant le sujet suivant : « Peinture et photographie : émulation, rivalité au XIXe siècle ».

Contrairement au sujet synchronique donné en 2018, le sujet proposé ici permettait aux candidats de mobiliser plus confortablement des connaissances apprises en cours et d'éviter les prises de risque. Le jury a donc apprécié une quasi-absence des contresens et des hors-sujets, une baisse sensible de l'emploi inapproprié ou mal maîtrisé de termes philosophiques au profit d'un meilleur respect de la rigueur historique de l'exercice (prise en compte de la chronologie des inventions techniques, remise en contexte de la création et de la réception des œuvres développées en exemple) et apprécié la citation précise de nombreuses références théoriques, techniques, journalistiques et littéraires pour étayer la démonstration.

Le jury constate en revanche une majorité de copies de qualité moyenne et extrêmement ressemblantes, ce qui explique le nombre important de notes comprises entre 8,5 et 12. Outre les problèmes récurrents de maîtrise de l'orthographe et des accords (des verbes comme des noms et adjectifs) qui touchent un quart des copies, le jury regrette la pratique du « placage » des connaissances. Une grande partie des copies ont élu comme problématique celle de la reconnaissance de la valeur artistique de la photographie. Ce choix a eu pour conséquence de fonder le développement des dissertations sur les évolutions techniques, institutionnelles et artistiques de la photographie au XIXe siècle en tirant épisodiquement des comparaisons avec la peinture. Ces comparaisons se sont limitées dans la plupart des cas à énumérer ce que la photographie emprunte à la peinture : institutions et processus de légitimité, sujets, compositions, techniques (collage, montage, retouche), plus rarement en sens inverse. Un témoin révélateur de ce défaut était le traitement déséquilibré de la peinture dans les copies, et le faible nombre de tableaux développés ou seulement cités en exemple dans la majorité des copies. Une autre conséquence fut la récurrence des exemples identiques d'une copie à l'autre.

Or le sujet tel que posé par le jury ne porte pas sur l'évolution de la photographie *par rapport* à la peinture ; il demande d'emblée aux candidats de faire l'effort d'analyser les tensions et la fécondité des échanges entre ces deux pratiques artistiques, et leur conséquence sur l'accélération de l'histoire des arts qui caractérise le XIXe siècle. Outre les enjeux d'ordre techniques et institutionnels (reconnaissance, légitimité), certes importants à rappeler, subsistaient donc de nombreux autres enjeux attendus par le jury, caractéristiques de l'histoire des arts au XIXe siècles : la conquête relancée de la représentation du monde visible et ses nombreuses ramifications (exhaustivité, acuité, mouvement, vitesse, crédibilité historique, sociale et scientifique), la remise en cause de cette finalité de la représentation, la prise de conscience des vertus créatrices du hasard et de la subjectivité, sans oublier la réactivation du débat traditionnel entre le dessin et la couleur. Le jury était par exemple curieux de connaître le traitement que réserveraient les candidats au rôle qu'a joué la relation peinture-photographie dans la stimulation des révolutions fondamentales de la représentation artistique qui émaillent le XIXe siècle : réalisme, impressionnisme, symbolisme, déclin de la peinture d'histoire et de la hiérarchie des genres, mutation de la formation et des pratiques artistiques, etc. Peu de copies ont abordé ces questions, et aucune ne les a travaillées de manière approfondie, ce qui explique l'absence de notes égales ou supérieures à 18 sur 20.

En conclusion, à l'issue de la session 2019, le jury recommande de prendre au sérieux l'intitulé du sujet avant de se réfugier dans la restitution de connaissances acquises ; s'il rassure les candidats dans l'immédiat, ce procédé mène en réalité à l'uniformité et à la banalité des résultats. Les candidats renoncent à produire une pensée propre et adaptée à la demande, et le jury peine davantage à distinguer un peloton de tête. Le jury invite également les candidats à conserver une distance historique avec le sujet, à resituer dans le temps long pour se prémunir de certaines naïvetés.

Oral

Pour mémoire, les oraux d'histoire des arts comportent deux sujets distincts. Le premier porte sur un ensemble de cinq images que le candidat est invité à analyser, reliées par un thème qui figure sur la feuille des

sujets. Chacune de ces œuvres est reproduite en couleur sur des feuilles de format A4. Lors de l'épreuve orale, les œuvres sont projetées sur un écran. Précisons que toutes ces œuvres sont légendées (en principe : auteur, titre, date d'exécution, technique, dimensions, lieu de conservation). Le second sujet porte sur un thème qui est par principe éloigné du premier thème. Le coordinateur propose ainsi une réserve de sujets couplés, lesquels sont ensuite tirés au sort par les candidats. Les candidats étaient interrogés pendant une heure (vingt minutes d'exposé, 10 minutes de questions pour chacun des sujets). Le jury des examinateurs était composé de Pierre Wat, Professeur d'histoire de l'art contemporain à l'Université de Paris Panthéon-Sorbonne et de François-René Martin, Professeur d'histoire générale de l'art à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Paris.

Le thème général était l'histoire de la photographie au XIX^e siècle. Le sujet « Peinture et photographie : émulation et rivalité au XIX^e siècle » étant tombé à l'écrit, les examinateurs se sont alors efforcés de proposer des sujets ne recoupant pas, autant que possible, ce thème. Chacun des thèmes alors proposés correspondait aux grandes rubriques que l'on trouve ordinairement dans les meilleures histoires de la photographie – indiquées à l'automne aux professeurs de CPGE en charge de l'enseignement de l'histoire des arts. Quant aux œuvres sélectionnées, elles figuraient toutes dans cinq des manuels « classiques » d'histoire de la photographie. Quatre candidats sur cinq admissibles se sont présentés à l'épreuve orale.

On donnera ici en exemple deux sujets qui furent traités par une des candidates :

Sujet 1 :

Analysez la question du traitement de l'évènement par la photographie au XIXe siècle :

1. Hippolyte Bayard, *Restes des barricades de la révolution de 1848, rue Royale à Paris*, 1849, Epreuve à l'albumine, Paris, Société française de photographie.
2. Gustave Le Gray, *Souvenirs du camp de Châlons du général Decaën*, 1857, Epreuve à l'albumine, coll. part.
3. Timothy H. O'Sullivan, *A Harvest of Death, Gettysburg*, Pennsylvanie, juillet 1863, Epreuve à l'albumine, New York, The Metropolitan Museum of Art.
4. Charles Marville, *Percement de l'Avenue de l'Opéra*, vers 1865. Epreuve à l'albumine, Paris, Musée Carnavalet.
5. Alexander Gardner, *Lewis Payne, l'un des membres de la conspiration contre Lincoln, avant son exécution*, 1865, Epreuve à l'albumine, Rochester, George Eastman House.

Sujet 2 :

Présentez à un public de non spécialistes, en vous fondant sur des exemples précis, la question suivante : le corps photographié au XIXe siècle.

Les critères d'appréciation par le jury étaient, pour résumer, les suivants :

- Pertinence, clarté et originalité du plan
- Qualité de l'expression orale
- Capacité de description et d'analyse des images, tant d'un point de vue formel qu'iconographique
- Capacité à relier les images ou les thèmes à des contextes historiques précis ou des idées
- Aptitude à convoquer des « classiques » de l'histoire de l'art ou des sciences humaines avec justesse

Le jury a pu apprécier le bon – voire très bon – niveau des candidates – aucun candidat du sexe masculin n'ayant, dans cette option, franchi la barre de l'admissibilité. Le jury n'a pas hésité, pour deux des candidates à monter ou s'approcher de la note maximale, impressionnés par la grande maîtrise ou sensibilité des deux impétrantes. Dans l'ensemble, les candidates avaient des repères historiques assez solides. La délicate question des procédés techniques fut dans l'ensemble maîtrisée. Les paradoxes et les contradictions qui traversent le développement du médium photographique au XIX^e siècle furent bien compris : ainsi, la question de la vérité, traditionnellement accordée à la science – et par extension à la photographie – qui est cependant revendiquée par les artistes... Les grands auteurs – Barthes, Sontag – ont pu être parfois utilisés, généralement à propos. On soulignera ici combien faire référence à de grands textes canoniques ou à des notions sur-sollicitées (comme le « punctum » de Barthes) est à double-tranchant... On soulignera également l'originalité de certains propos conclusifs, proposant des ouvertures sur le XX^e siècle et plus particulièrement l'investissement par le surréalisme de la photographie.

S'il faut livrer en conclusion quelques conseils à l'endroit des futurs candidats ou des professeurs des CPGE on insistera une nouvelle fois sur l'importance qu'a, en histoire des arts, la capacité de décrire les œuvres d'art ou de les convoquer de façon précise dans un développement général. Par-delà l'acquisition de toutes les compétences fondamentales (expression, sens de la synthèse, connaissances historiques...), ce qui peut faire la différence, dans cette épreuve orale est de pouvoir amalgamer une compétence visuelle, au sens large du terme, et un point de vue historique et critique.